

Déclarations FSU – Unsa

Approbation des comptes-rendus

1^{er} degré : rentrée dans les écoles :

Réserve de postes : 7 + 6 postes RASED vacants + 1 stages : 14 postes

Ouverture : 1 CLIS Cousance, ¼ décharge direction Voiteur, ½ poste Section Education Motrice, ½ mission enfants du voyage, 2,75 TR (situation déjà très tendue en particulier sur Dole 1).

La FSU a dénoncé la gestion à flux tendu de la carte scolaire qui aboutit à réouvrir en septembre dans 6 écoles qui avaient perdu une classe en février au CDEN. Le stress engendré par ces opérations uniquement comptables pourrait être épargné par un autre fonctionnement et un autre budget. Par exemple La FSU demande que les deux ans soient pris en compte dans les effectifs pour toutes les écoles. Par ailleurs, la réduction de la dotation départementale dégrade encore les conditions de rentrée : quatre écoles qui auraient obtenu des postes à l'année selon les critères de 2012 se voient refuser l'ouverture d'une classe supplémentaire (Sampans – Arlay – Champvans – le RPI Ougney/Pagneux/Vitreux). De la même façon, la Pesse/Les Bouchoux et Lect auraient dû garder leur classe. Enfin, la FSU s'est interrogé sur la pertinence de fermer quand il y a une très petite différence d'effectifs entre les prévisions et les constats comme au RPI « La Pesse/Les Bouchoux ». Ce qui n'est pas fait pour d'autres écoles.

A nos remarques l'IA a répondu qu'il était conscient des difficultés pour les écoles de refaire les répartitions d'élèves et de personnels à ce moment de l'année. Mais n'octroyant ni les moyens des Académies aux départements, ni ceux des académies, il ne peut faire autrement. Il a ensuite annoncé la publication d'un arrêté sur la scolarisation des moins de trois ans. Seront concernées :

- Les écoles en éducation prioritaire, en attente d'une refonte de ce « chantier » ;
- Les écoles « labellisées » suite à un avenant à leur projet d'école validé par l'IEN (C'est le cas pour cette année des RPI « La Pesse/Les Bouchoux » et « La Joux/Lamoura »).

La FSU a relayé l'inquiétude des enseignants, parents, élus du RPI « La Joux/Lamoura » qui auraient aimés être prévenus de la validation du dossier. L'IA reconnaît une erreur administrative liée au départ de l'IEN de la circonscription.

La FSU a dénoncé le non respect des conditions de travail pour le personnel titulaire qui voit son poste supprimé suite à la décision de fermeture d'une classe sans avoir pu participer au mouvement des personnels.

A l'issue du débat, la FSU au nom de l'ensemble des organisations syndicales, a demandé et obtenu un vote mesure par mesure des propositions d'ajustement de la carte scolaire. Le retrait de la classe au RPI « La Pesse/Les Bouchoux a été unanimement rejetée ; un autre CTSD est convoqué vendredi 13 septembre à 9h.

Rentrée dans le 2nd degré :

Questions diverses FSU sur la rentrée dans le second degré

Point sur les dotations supplémentaires des collèges en Heures Postes et Heures supplémentaires :

40.5 HP et 112 HSA soit 152,5 heures dont 2/3 en HSA.

La FSU a dénoncé avec l'UNSA le recours massif aux HSA et réaffirmé la nécessité de les transformer en heures poste.

Là encore, la dotation insuffisante et la gestion à flux tendu ne permettent de scolariser les élèves dans les meilleures conditions. Il faut noter aussi un morcellement important des postes attribués aux Titulaires sur Zone de Remplacement.

Etat provisoire des Blocs Moyen Provisoire par discipline : les documents confirment la présence de petit BMP 28 BMP équivalents ou inférieurs à 6 heures pour 18 au total soit 1/3, parfois dans la même discipline sur le même établissement (par exemple : 2 fois 3 heures en physique chimie à Poligny). Pour l'administration, cela ne veut pas forcément dire qu'il y aura deux personnes, ces heures ont pu être regroupées.

Nous avons noté le manque d'un prof d'anglais à Tavaux, le recrutement d'une personne en CUI pour le CDI du collège de Moirans alors que ce poste a été fermé à cette rentrée. Nous nous sommes inquiétés que d'ores et déjà il ya ait recours à des contractuels pour faire des remplacements. Pour l'IA c'est toujours mieux que rien.

Situation des AVS :

Le gouvernement a annoncé la transformation de 28000 postes d'AVS (individuel, collectif ou mutualisé) en CDI. Les services identifient les personnels éligibles. Pour les avs 2nd degré (avs co et mutualisé), l'ia informera les chefs d'établissement lors de la réunion du 19 septembre. Nous avons demandé qu'une information soit donnée à toutes les personnes éligibles lors de réunions décentralisées afin de permettre à chacune d'entre elles d'avoir toutes les infos et de faire son choix.

La FSU a demandé si les 28000 permettraient de CDIser tous les personnels concernés.

L'administration ne peut répondre, mais les « places » sont limitées, il peut pourrait peut-être y avoir des exclus. Nous avons aussi demandé si le budget (BOP 230) serait augmenté pour prendre cette mesure en charge. La réponse est non, c'est à moyen constant.

[recrutement<-]{{Recrutement des 8000 nouveaux EVS en CUI :}}

Le Jura passe de 130 contrats à la rentrée 2012 à 230 cette année. Ils sont répartis comme suit 98 EVS ASH (+15 pour le privé), 44 pour l'aide administrative aux écoles, 73 pour l'aide dans le 2nd degré. L'IA prévoit qu'une partie ces derniers contrats ne seront pas demandés et il les redéployera dans les écoles.

La question de leur formation n'est pas réglée puisqu'il bénéficie d'une formation à l'emploi de 120h (au lieu de 60).

Les recrutements pour les écoles sont effectués par les IEN. A notre demande de connaître les critères de répartition entre les écoles, l'IA fait confiance aux IEN qui connaissent le terrain. Nous avons conclu qu'il n'y avait donc pas de critères, ce qui a énervé les IEN.

Moyens pour les représentants des personnels en CHSCT :

Un protocole d'accord doit être signé rapidement nous avons demandé quand il serait mis en place dans notre département. Les SG des IA et du recteur se retrouvent jeudi 12 pour en parler.

ASH : situation des CLIS et ULIS :

21 CLIS pour 193 élèves. 177 élèves sont en ULIS, la situation est tendue à Dole arc et à St Claude. Une partie du problème vient du refus par l'ARS (pour raison financière) d'inscrire des élèves en IME. Nous avons demandé quelles aides seraient apportées pour les situations tendues qui nuisent aux conditions de scolarisation, d'inclusion des élèves et de travail pour les enseignants, l'IA réfléchit

La séance est levée à 12h35